

Journal, Matières qui doivent y être entrées. Noms des Membres présents lors d'un ajournement faute de quorum, Règle 4—Raisons données par l'Orateur s'il donne sa voix prépondérante, 9—Sur les questions d'ajournement le nombre des "oui" et des "non" seulement est inscrit, 84.

Journaux et Ouvrages périodiques. Abonnement aux, Règle 115.

Lettres patentes. Bills pour les confirmer, Règle 59.

MEMBRES :

Gardent leurs sièges jusqu'à ce que l'Orateur ait laissé le fauteuil, Règle 3—Règle et ordre pendant les débats, 10-15—Ne parlent pas deux fois sur la même question, 15—Ne votent point s'ils sont personnellement intéressés, 16—Doivent observer le décorum, 17—Ne s'absentent pas sans un permis d'absence, 18—Responsables de ce que les pétitions contiennent d'inconvenant, 85—Endossent les pétitions et les présentent sans commentaires, 86, 87—Privilèges quant à la bibliothèque, 112-114.

Se retirent si leur élection est discutée ou si deux ou plus ont été rapportés comme ayant le même nombre de voix dans le même collège électoral; Ordres pour la session, [page 79.]—Pratiques corruptrices punies, *ib.*—C'est un grand crime que de leur offrir de l'argent dans le but de faciliter la passation d'une mesure, etc [page 83.]

Messages d'une Chambre à l'autre. Comment réglés, Règles 95-98.

Messagers. Voir *Huissiers*.

Mesures du Gouvernement. Elles ont certains jours la priorité sur toutes les autres, Règle 24.

Motions contraires aux Règles Parlementaires, Règle 37.

Motions et Questions. Règles qui les concernent, 30-37.

OFFICIERS ET SERVITEURS DE LA CHAMBRE :

Heures de Bureau, Règle 101—Comment sont remplies les vacances parmi eux, 102—Tenus de s'entr'aider pour terminer les travaux de la session, 103—Autorité du greffier sur eux, 104—Huissiers (*messengers*), etc., sous le contrôle du Sergent-d'Armes, 107—Pas de frais de voyage accordés aux employés, 109—Emploi d'écrivains surnuméraires, 110.

Offre